

Le Grenelle environnement et les documents d'urbanisme



Pierre MIQUEL
MEEDDM / DGALN / DHUP / QV3



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Les 2 lois Grenelle

- Grenelle 1: loi de programmation du 3 août 2009
- Grenelle 2 : loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010



Grenelle: la reconnaissance des outils de la planification urbaine

- Le SCOT est renforcé : document pivot stratégique, de cohérence et de référence
- Le PLU intercommunal est favorisé, mais le PLU communal reste possible...
- Le PLU devient un document également programmatique



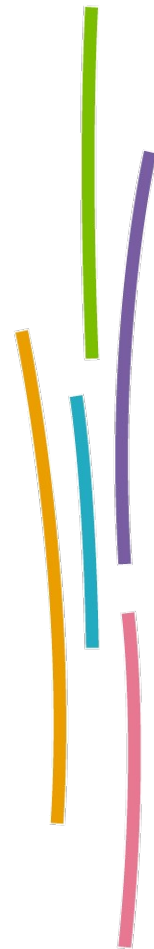
Les nouveaux objectifs pour la planification territoriale

- Lutter contre l'étalement urbain
- Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
- Prendre en compte la biodiversité (TVB)
- Anticiper l'aménagement opérationnel durable
- Anticiper le développement des communications électroniques



Les nouveaux objectifs des SCOT

- Gestion économe de l'espace
 - * Analyse de la consommation d'espace
 - * Objectifs chiffrés de consommation d'espace obligatoires (le DOO remplace le DOG)



Les nouveaux objectifs des SCOT

- Prise en compte des Plans Climat Energie Territoriaux
- Prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (TVB)
- Développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les TC
- Possibilité de définir des secteurs aux performances énergétiques renforcées
- Possibilité de définir des secteurs à densité minimale

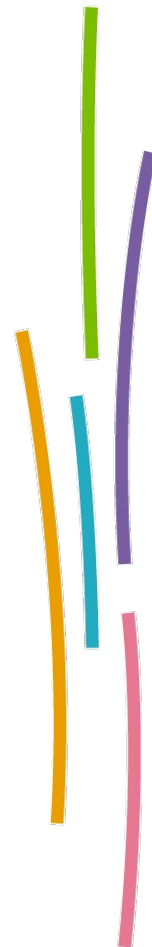
SCOT et implantations commerciales

- Le document d'aménagement commercial (DAC) intégré au DOO
- Contenu et portée du DAC doivent être complétés par la proposition de loi en cours d'examen au Parlement



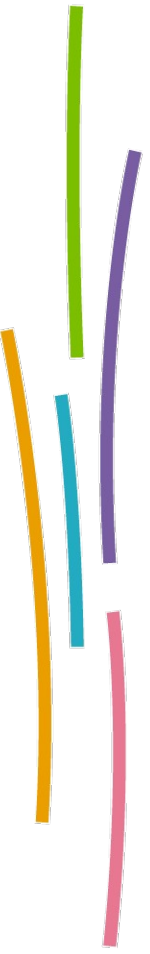
Extension des pouvoirs du préfet

- Le rôle des préfets est renforcé pour déterminer ou étendre un périmètre de SCoT



Vers une généralisation des SCOT...

- Règle des 15 km applicable :
 - * aux agglos > 15 000 hab au 1er janv. 2013
 - * à toutes les communes au 1er janv. 2017
- Suivi obligatoire tous les 6 ans



les Plans Locaux d'Urbanisme

- Les PLU comprennent :
 - un rapport de présentation
 - un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
 - des orientations d'aménagement et de programmation portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements
 - un règlement
 - des annexes
- Chacune de ces pièces peut comporter des documents graphiques



Résumé: les nouveaux objectifs des PLU

- Incitation aux PLU intercommunaux (PLUI)
- Le PLU contient obligatoirement des OAP
- Le PLUI (OAP) tient lieu de PLH et PDU
- Le PLU présente une analyse de la consommation d'espace (RP)
- Le PLU fixe des objectifs de modération de consommation d'espace (PADD)
- Possibilité de définir des constructions aux performances énergétiques renforcées
- Possibilité de définir des secteurs proches des TC à densité minimale de construction

Entrée en vigueur

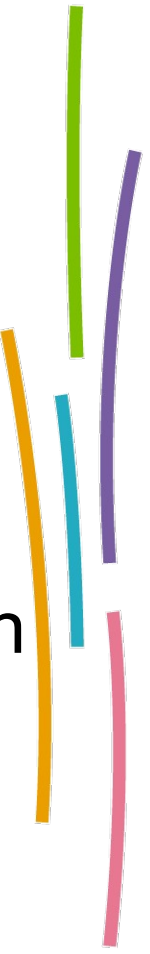
- 13 janvier 2011 (6 mois après la date de publication de la loi G2)
- les projets de SCOT et PLU arrêtés avant cette date sont soumis aux dispositions antérieures
- Les révisions de PLU, pour un EPCI compétents, devront se faire sous forme de PLUI à partir du 13 juillet 2013



Les nouveautés de la LMAP

(27 juillet 2010)

- Plan régional de l'agriculture durable
- Observatoire de la consommation des espaces agricoles
- Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
 - Présidée par le préfet
 - Émet un avis sur les documents d'urbanisme
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine



Les actions du MEEDDM

- **Démarche nationale SCOT-Grenelle depuis mars 2009** : accompagnement de 12 SCOT laboratoires sur 3 ans
 - **Nouveaux guides pratiques SCOT, PLU engagés en 2011**
- **Le plan ville durable**
 - * **appels à projets 2009 avec accompagnement national**
 - . **écocités: 19 réponses**
 - . **écoquartiers: 160 réponses**
 - . **TC: 75 projets**
 - * **nouvel appel à projets fin 2010**



Les actions du MEEDDM

- **Études en cours :**

- * mesure de la consommation d'espace (CERTU-CETE)

- * émissions de GES et documents d'urbanisme (CERTU-CETE)

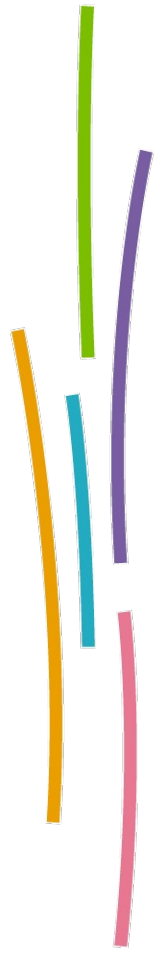
- **Études récentes**

- * SCOT et déplacements

- * SCOT et biodiversité

- * SCOT et agriculture





Les défis qui nous attendent...

- Promouvoir une ville durable : réduire la consommation de foncier ... mais construire plus de logements accessibles à tous
- Autour des gares et des stations de TC: espaces stratégiques à mieux organiser et à densifier (projets urbains)
- Nature et biodiversité: à préserver; remettre en état
- Trouver les bonnes articulations entre les documents de planification et les plans énergie-climat territoriaux
- Construire des observatoires locaux partagés de l'évolution de l'urbanisation et de ses conséquences sur le changement climatique (services de l'Etat, des collectivités, agences d'urbanisme, universitaires/chercheurs...)
- L'avenir des territoires ruraux

